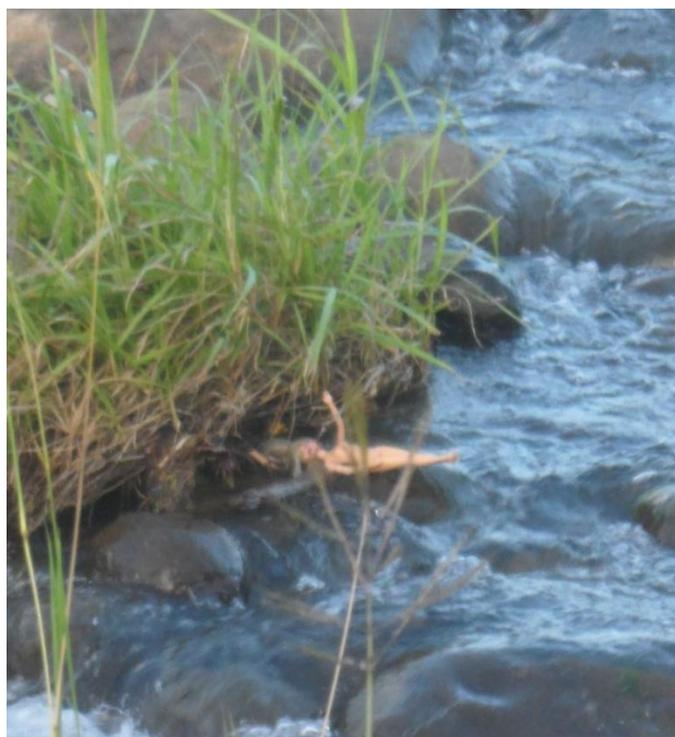


Organiser une opération de collecte des macrodéchets sur les berges et dans les cours d'eau

Guide pratique



Auteure : Anne-Paule METTOUX-PETCHIMOUTOU



SOMMAIRE

Introduction	5
Définitions	5
Contexte	6
Périmètre, objectifs et méthodologie du guide.....	7
Périmètre 7	
Objectifs 7	
Méthodologie	7
1 Réglementation	9
1.1 Réglementation et entretien des cours d'eau	9
1.2 Réglementation et gestion des déchets dans les milieux aquatiques	9
1.3 Les autorisations.....	10
1.3.1 Autorisation auprès des collectivités locales	10
1.3.2 Autorisation auprès des propriétaires riverains	10
1.3.3 Déclaration de stationnement des véhicules	10
2 Les acteurs organisateurs de collecte des macrodéchets dans les cours d'eau	12
2.1 S'inscrire dans une opération participative de collecte de déchets dans le cadre d'un dispositif structuré	12
2.1.1 Inscrire son opération dans le cadre de « Fleuves et rivières propres » avec la Fondation pour la Protection des habitats de la Faune Sauvage	12
2.1.2 S'inscrire dans le programme Initiatives Océanes, piloté par Surfrider Foundation Europe 13	
2.1.3 Inscrire son opération dans un mouvement cleanup.....	14
2.1.4 Inscrire son opération au sein du projet Team River Clean.....	14
2.2 Proposer une action de collecte hors du cadre d'un dispositif structuré.....	15
3 Pourquoi organiser de manière indépendante une collecte de macrodéchets dans les cours d'eau ?	16
4 Comment organiser une collecte de macrodéchets dans les cours d'eau : les Fiches pratiques	17
4.1 Fiche 1. Identifier un site	18
4.1.1 Quels sont les critères pour choisir un site ?.....	18
4.1.2 Repérer les lieux de la collecte sur le terrain	18
4.1.3 Les plateformes de signalement	18
4.1.3.1 Clean2gether	18
4.1.3.2 Initiatives Océanes	19
4.1.3.3 Plateforme zéro déchet sauvage	20
4.1.3.4 Plateforme Cleanwalk	20
4.2 Fiche 2. Préparer l'opération de collecte. Phase préalable	21
4.2.1 Instaurer une équipe.....	21
4.2.1.1 Créer son équipe	21
4.2.1.2 Définir la cible de la mobilisation.....	21
4.2.1.3 Organiser des réunions régulières pour l'équipe	21
4.2.2 Définir le calendrier.....	21
4.2.2.1 Choisir une date.....	21
4.2.2.2 Choisir des horaires	22
4.2.3 Effectuer les démarches administratives	22

4.2.3.1	Identifier les autorités locales concernées et les organismes à contacter	22
4.2.3.2	Contacteur la ou les mairie.s concernée.s par l'opération de collecte	22
4.2.3.3	Demander aux propriétaires leur autorisation.....	23
4.2.3.4	Demander les autorisations d'accès et de stationnement	24
4.2.3.5	Contacteur les services en charge de la collecte et du traitement des déchets.....	24
4.2.3.6	Penser aux assurances	24
4.2.3.7	Composer des équipes	26
4.2.3.8	Autres.....	27
4.2.4	Prévoir le budget	27
4.2.5	Communiquer	27
4.2.5.1	Communication vers les participants.....	27
4.2.5.2	Communication sur l'évènement	28
4.2.6	Préparer le matériel	29
4.2.6.1	Documents administratifs à prévoir.....	29
4.2.6.2	Matériels pour la collecte	29
4.2.6.3	Matériels pour l'accueil	29
	Prévoir le tri.....	29
4.2.7	Mémento 1 : Planifier l'opération.....	30
4.3	Fiche 3. Réaliser l'opération de collecte des macrodéchets	31
4.3.1	Accueil des participants	31
4.3.2	Désigner les équipes et les référents	31
4.3.3	Vérifier les tenues	31
4.3.4	Distribuer le matériel.....	32
4.3.5	Lancer l'opération.....	33
4.3.5.1	La réunion de départ.....	33
4.3.5.2	Les consignes de sécurité	34
4.4	Fiche 4-Pendant la collecte	38
4.5	Fiche 5- Fin de la collecte- Tri et caractérisation des déchets	39
4.5.1	Tri des déchets	39
4.5.1.1	Tri sélectif	39
4.5.1.2	Quantifier les déchets	39
4.5.2	Les protocoles de caractérisation des déchets	40
4.5.2.1	La codification des déchets	40
4.5.2.2	Les différents niveaux de protocoles de l'association MerTerre.....	41
4.5.2.3	Fiche de quantification d'Initiatives Océanes	44
4.5.2.4	Catégorisation MODECOM.....	44
4.5.3	Devenir des déchets.....	45
4.6	Fiche 6 – Après la collecte	46
4.6.1	Fin de la collecte	46
4.6.2	Communication	46
5	Annexe.....	47
5.1	Annexe 1. Bibliographie	47
5.2	Annexe 2. Exemple d'autorisation droit à l'image	48
5.3	Annexe 3. Fiche de caractérisation de l'association MerTerre	49
5.4	Annexe 4 : Fiche bilan Initiatives Océanes	52

Titre	Guide « Organiser une opération de collecte des macrodéchets sur les berges et dans les cours d'eau »
Description	
Éditeur	Office International de l'Eau
Créateur	Anne-Paule Mettoux-Petchimoutou (OiEau)
Contributeur	Caroline Pénil (OFB),
Relecture	Sandrine Clerc (OiEau), Maxime Fouillet (OiEau)
Date	11/04/2024
Version	3
URL	
Statut	Version finale

Résumé

La lutte contre les déchets est une préoccupation croissante. 80% des pollutions plastiques proviendraient de la terre (SurfRider Foundation) et seraient transportées par les cours d'eau. Premier pas concret pour agir, des initiatives citoyennes de collecte des macrodéchets sur les berges et dans les cours d'eau se multiplient. Des plateformes sont créées pour les recenser et permettre de catégoriser les déchets.

Ce guide a pour objectif de faciliter la mise en œuvre de ces collectes de déchets citoyennes sur les berges et dans les cours d'eau. Il propose de décrire les différentes étapes de la préparation de l'opération à l'enlèvement des déchets.

Summary

80% of plastic pollution comes from the earth (SurfRider Foundation) and is transported by waterways.

As a first concrete step to act, citizen initiatives to collect macro-waste on the banks and in waterways are multiplying. Platforms are created to identify them and allow waste to be categorized.

The aim of this guide is to facilitate the implementation of these citizen waste collections on the banks and in the waterways. It proposes to describe the different stages of the preparation of the operation for the removal of the waste.

INTRODUCTION

Se promener sur les berges d'une rivière tout au long de l'année, profiter de l'extraordinaire biodiversité qui se modifie à chaque saison ou descendre le cours d'eau en kayak, pêcher tranquillement et remonter une truite... sont des activités de loisirs et sportives qui se trouvent souvent gâchées par la vue de déchets flottant sur l'eau ou suspendus dans les branches ou posés sur le rivage. Ces déchets sont issus des activités humaines et polluent la rivière.

Ces dernières années, un focus s'est opéré sur les déchets plastiques avec une prise de conscience plus aigüe de leur dangerosité pour les écosystèmes et du risque pour la santé y compris humaine.

La loi [n° 2020-105 du 10 février 2020](#) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, la loi n° [2021-1104 du 22 août 2021](#) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets... comportent des articles qui visent à réduire la production de plastique.

Les actions pour parvenir au zéro déchet plastique se multiplient : « objectif zéro plastique¹ » ; « objectif zéro plastique dans la nature ² » du WWF, « sport zéro plastique³ » ...

Cependant, les déchets et plus particulièrement les macrodéchets ne se limitent pas au plastique. Que faire puisque ces déchets ont été produits et se retrouvent dans nos rivières ? Une des solutions est de les collecter. Or collecter des macrodéchets le long des cours d'eau n'est pas anodin. Cette action demande de la préparation, de se poser les bonnes questions. Où procéder à la collecte ? Que collecter ? Comment ? Pourquoi ? Que faire des déchets collectés ?

Ce guide « Organiser une opération de collecte des macrodéchets aquatiques sur les berges et dans les cours d'eau » a pour objectif de répondre à ces questions. Il **s'adresse à toute personne qui organise une collecte de macrodéchets en rivière, le long des berges ou sur le cours d'eau de manière ponctuelle ou régulière mais non quotidienne.**

Définitions

Le **déchet** est défini comme « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire⁴ ».

Un **macrodéchet** est défini par l'accord de RaMoGe⁵ comme « un déchet issu de l'activité humaine, flottant en surface ou immergé, transporté par les courants marins ou par les fleuves jusqu'au littoral et se déposant sur les plages ». Les macrodéchets « correspondent aux déchets dont la taille est supérieure à 5 mm ». (Cerema, 2020).

En France, le Code de l'Environnement (Articles L541-1 à L542-14) régit la gestion des déchets selon quatre grands principes :

- la réduction des déchets en quantité et en toxicité,
- la proximité entre le lieu de la production des déchets et celui de son traitement,
- la valorisation des déchets sous forme de matière ou d'énergie,
- l'information du public sur les impacts sanitaires et environnementaux de la production et du traitement des déchets.

La **gestion des déchets** est définie par le Code de l'environnement : « le tri à la source, la collecte, le transport, la valorisation, y compris le tri, et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris la surveillance des installations de stockage de déchets après leur fermeture, conformément aux dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, ainsi que les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations. » ([art L541-1-1](#)).

¹ <https://objectifzeroplastique.org/laproche-ozp/>

² <https://www.wwf.fr/zero-plastique>

³ <https://www.sportzeroplastique.fr/>

⁴ MTES, 2019. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/differentes-categorie-dechets>

⁵ <https://ramoge.org/>

Contexte

Une étude de la Commission Européenne⁶ montre que 80% des déchets retrouvés en mer seraient d'origine terrestre, provenant des activités humaines ; principalement des déchets jetés dans la rue, des décharges illégales, des produits cosmétiques... Beaucoup de ces déchets sont des déchets plastiques.

« A l'occasion d'une surveillance sur un échantillon représentatif de plages européennes (276 plages de 17 États membres de l'Union européenne et de 4 mers régionales au cours de l'année 2016), 355 671 déchets ont été recensés. Sur la base de cette surveillance, le tableau ci-dessous classe les 10 items les plus présents dans l'environnement marin ⁷ ». (MTECT, 2022)

Tableau 1 : Echantillonnage des 10 déchets plastiques à usage unique les plus retrouvés sur les plages européennes (2016).

Rang	Objet	Nombre
1	Bouteilles, capsules et couvercles	24 541
2	Mégots de cigarette	21 854
3	Batônnets de coton-tige	13 616
4	Paquets de chips /Papiers de bonbons	10 952
5	Objets sanitaires (lingettes, couches-culottes, applicateurs de tampons, brosses à dents, préservatifs....)	9 493
6	Sacs en plastique	6 410
7	Couverts, pailles et agitateurs	4 769
8	Gobelets et couvercles de tasses	3 232
9	Ballons et batons de ballons	2 706
10	Contenants alimentaires, y compris les emballages de restauration rapide	2 602

Source : Eunomia, Based on JRC Data, 2016 »

Les impacts de ces déchets sur les milieux aquatiques sont multiples : ingestion par les animaux aquatiques, pollution de l'eau, contamination microbienne, mortalité des espèces piscicoles...

Gérer les déchets aquatiques est donc un enjeu majeur aussi bien sur les plans sanitaire qu'environnemental, social et économique.

La gestion des macrodéchets dans les cours d'eau et les milieux aquatiques relève des politiques de prévention des déchets et de reconquête de la qualité de l'eau.

Ce guide a pour vocation d'accompagner les organisateurs de collecte de macrodéchets dans les cours d'eau dans la réalisation de leur opération de collecte, dans le respect des milieux aquatiques.

Ramasser les déchets permet de limiter leurs impacts sur les cours d'eau et les milieux aquatiques. Il s'agit également au cours de ces opérations de sensibiliser les participants, les riverains, tous les acteurs locaux pour qu'ils se mobilisent et s'engagent dans la réduction des déchets à leur source. Enfin, un volet caractérisation des déchets collectés permet d'enrichir les connaissances et de proposer des plans de gestion adéquats.

Une opération de nettoyage peut être ponctuelle ou régulière sur un tronçon, les berges et/ou le lit d'un cours d'eau ou d'un lac. Chaque opération a des impacts sur le milieu aquatique. Ces impacts positifs ou négatifs sont à prendre en compte dans la réalisation de l'opération.

⁶ Commission Européenne, « Reducing Marine Litter : action on single use plastics and fishing gear », Commission staff working document, 2018.

⁷ <https://www.ecologie.gouv.fr/dechets-marins>

Ce guide répond à ces préoccupations. L'organisation d'une opération de collecte de déchets permet de ramasser les macrodéchets mais également de fournir des informations essentielles dans la gestion de ces déchets sur leur quantité et leur qualité (quels matériaux, quelle est leur nature ?). Organiser une collecte implique donc de réfléchir en amont sur l'objectif de la collecte et sur les résultats attendus.

Périmètre, objectifs et méthodologie du guide

Périmètre

Ce guide est à destination des **organisateur**s, notamment des citoyens ou des associations qui souhaiteraient organiser une collecte de macrodéchets dans les cours d'eau (lit et/ou berges hors plongée).

Le guide ne s'adresse pas aux organisateurs d'un chantier de nettoyage de rivière au titre de son entretien relevant de la gestion des rivières et incluant une partie travaux (élagage, plantation...).

Objectifs

Ce guide a pour objectif d'accompagner les futurs organisateurs d'une collecte de macrodéchets dans les cours d'eau dans leur organisation pour faciliter une telle opération et permettre de sensibiliser les citoyens sur leur production de déchets afin de la réduire, voire de la supprimer.

Méthodologie

Le guide s'appuie sur une synthèse des différents guides existants, sur des retours d'expérience et sur les recommandations de l'association HISA⁸.

Il se compose d'une partie générale rappelant la réglementation, les enjeux et les différents acteurs structurés et d'une partie pratique avec des fiches descriptives et des recommandations. Ces recommandations ont été élaborées à partir des différents guides existants et de retours d'expérience.

Pour en savoir plus :



⁸ Projet RiverSe/Association HISA, (2022), *Accompagnement à la co-création de guides de ramassage, caractérisation et revalorisation des macro-déchets dans les cours d'eau*, Synthèse.

Généralités

La réglementation française encadre la gestion des rivières et des milieux aquatiques ainsi que celle des déchets y compris dans les milieux aquatiques.

Dans ce chapitre, les textes principaux y sont cités.

Pour organiser une collecte de macrodéchets, **l'organisateur s'appuie sur la réglementation**, par exemple pour contacter les propriétaires ou les collectivités concernées par la collecte.

1 REGLEMENTATION

Réglementation et entretien des cours d'eau⁹

« *Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives.*

Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire. » (Art. L. 215-2 du Code de l'Environnement).

Tous les propriétaires de parcelles attenantes à un cours d'eau sont chargés de son entretien.

L'entretien d'un cours d'eau a pour objectif « *de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives* » (Art. L. 215-14 du Code de l'Environnement).

Réglementation et gestion des déchets dans les milieux aquatiques

La réglementation française encadre la **gestion de déchets** y compris dans les **milieux aquatiques**.

« *Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément à la réglementation en vigueur* » (Art. L541-2 du Code de l'Environnement).

En cas de non-respect de la réglementation, les personnes s'exposent à des sanctions :

En cas d'abandon de déchets, l'autorité titulaire du pouvoir de police (maire ou préfet) peut, après mise en demeure, assurer d'office l'élimination des déchets, aux frais du responsable (Art. L541-3 du Code de l'Environnement).

« *Le fait de jeter, déverser ou laisser écouler dans les cours d'eau, directement ou indirectement, des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont détruit le poisson ou nui à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 18 000 euros d'amende* » (Art. L432-2 du Code de l'Env.).¹⁰

« *Le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines [...], directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune [...] est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende* » (Art. L216-6 du Code de l'env.).

« *Il est interdit de déverser dans les cours d'eau, lacs, étangs, canaux, sur leurs rives [...], toutes matières, résidus fermentescibles d'origine végétale ou animale [...] susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de communiquer à l'eau un mauvais goût ou une mauvaise odeur [...]* » (Art. 90 du

⁹ Pour en savoir plus sur l'entretien des cours d'eau :

https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/Fiche1_crsdeau-fosse.pdf

¹⁰https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074220/LEGISCTA000006159225/#LEGISCTA000025144288

Règlement Sanitaire Départemental). Les infractions à cet article sont passibles d'une amende de 3e classe pouvant atteindre 450 €. ».

Les autorisations

Pour organiser une collecte le long ou dans un cours d'eau, certaines autorisations seront nécessaires.

1.1.1 Autorisation auprès des collectivités locales

La collecte de déchets sur la voie publique ou dans un lieu public peut être assimilée à un rassemblement sur la voie publique et donc est soumise à l'obligation de déclaration préalable. (Art.L211-1 du Code de la Sécurité Intérieure).

« La déclaration est faite à la mairie de la commune ou aux mairies des différentes communes sur le territoire desquelles la manifestation doit avoir lieu, trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation. A Paris, la déclaration est faite à la préfecture de police. Elle est faite au représentant de l'Etat dans le département en ce qui concerne les communes où est instituée la police d'Etat.

La déclaration fait connaître les noms, prénoms et domiciles des organisateurs et est signée par au moins l'un d'entre eux ; elle indique le but de la manifestation, le lieu, la date et l'heure du rassemblement des groupements invités à y prendre part et, s'il y a lieu, l'itinéraire projeté.

L'autorité qui reçoit la déclaration en délivre immédiatement un récépissé. » (Art.L211-2 du Code de la sécurité intérieure)¹¹.

1.1.2 Autorisation auprès des propriétaires riverains

Selon l'article L.215-7-1 du Code de l'environnement : *« constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. »*

Les cours d'eau non domaniaux relèvent de la propriété privée, tandis que les cours d'eau domaniaux appartiennent à l'État.

Les cours d'eau non domaniaux peuvent-être cadastrés - souvent issus des remembrements et en règle générale propriété des communes - ou non cadastrés.

Donc, en cas de collecte sur un terrain privé, une autorisation du propriétaire est nécessaire.

1.1.3 Déclaration de stationnement des véhicules

Le stationnement des véhicules est soumis à déclaration tout comme l'accès au lieu.

« Les concentrations de véhicules terrestres à moteur se déroulant sur les voies ouvertes à la circulation publique sont soumises à déclaration.

Ne sont toutefois pas soumises à déclaration les concentrations de moins de cinquante véhicules. »(Art. R331-20 du Code du Sport).

¹¹ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000025503132/LEGISCTA000025505131/

ORGANISER UNE COLLECTE DE MACRODECHETS SUR LES BERGES OU DANS UN COURS D'EAU

2 LES ACTEURS ORGANISATEURS DE COLLECTE DES MACRODECHETS DANS LES COURS D'EAU

Plusieurs types d'opérations de collecte des macrodéchets existent :

- les chantiers de nettoyage de rivière dans le cadre professionnel (chantier de réinsertion, chantier d'entretien des cours d'eau).
- les opérations participatives de collecte de déchets organisées dans le cadre d'un dispositif structuré (par exemple Fleuves et Rivières propres...), régulières.
- les opérations de collecte des déchets à l'initiative d'associations ou de citoyens sans cadre établi et de manière ponctuelle.

Dans les deux premiers cas, les organisateurs sont encadrés par des professionnels ou par des personnes référentes qui accompagnent la mise en place de ces opérations.

S'inscrire dans une opération participative de collecte de déchets dans le cadre d'un dispositif structuré

Nous entendons par « opération participative de collecte des déchets dans un dispositif structuré » toute opération de collecte qui est organisée dans le cadre d'une opération collective annuelle par un organisme (association, fondation...) ou dans le cadre d'un réseau.

Organiser une opération de collecte de déchets peut s'inscrire dans un mouvement élargi au niveau national et/ou dans un réseau.

2.1.1 Inscrire son opération dans le cadre de « Fleuves et rivières propres » avec la Fondation pour la Protection des habitats de la Faune Sauvage



« Fleuves et rivières propres » est un dispositif de collecte qui a été créé par les chasseurs en 2014. C'est une opération de ramassage des déchets sur les berges des fleuves et rivières qui a lieu tous les ans, le premier samedi du mois de mars.

Cette initiative est portée par la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage. L'objectif est de « réunir un maximum de personnes pour nettoyer chaque premier samedi de mars les bords des fleuves et rivières, afin de protéger leur environnement et les espèces animales et végétales qui y vivent.¹².

¹² Source : <https://www.fleuves-rivieres-propres.fr/le-projet/>

Opérations en cours

- J'AIME LA LOIRE PROPRE
- J'AIME LE LOIR PROPRE
- J'AIME LA CREUSE PROPRE
- J'AIME LA VIENNE PROPRE
- J'AIME L'ALLIER PROPRE
- J'AIME LA SEINE PROPRE
- J'AIME LA SARTHE PROPRE
- J'AIME LE CHER PROPRE

Les opérations « Fleuves et rivières propres » se déclinent en opérations « J'aime – nom du cours d'eau - propre ».

Le site informatique « [Fleuves et Rivières propres](#) » mutualise les informations sur les opérations de collecte et redirige les éventuels bénévoles vers les équipes organisatrices au sein des fédérations de chasseurs.

Chaque opération est décrite (nombre de points de collecte, de bénévoles, de m³ de déchets...).

Des photographies illustrent le bilan.

Une carte des points de collecte est également proposée.

En 2021, l'opération « Fleuves et rivières propres » s'est étendue à l'ensemble du territoire avec une nouvelle initiative « J'aime la nature propre ».

« [J'aime la nature propre](#) » (JLNP) est lancé par la Fédération Nationale des Chasseurs pour démultiplier les opérations participatives de collecte de déchets au-delà des cours d'eau et en partenariat avec d'autres usagers. « *Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, ce dispositif a également vocation à favoriser les échanges entre usagers de la nature, au sein du monde rural, pour mieux vivre la nature ensemble* ¹³ ».



Illustration 1 : Opération JFRP - J'aime les fleuves et les rivières propres

2.1.2 S'inscrire dans le programme Initiatives Océanes, piloté par Surfrider Foundation Europe



[Initiatives Océanes](#) est un programme d'actions et de sensibilisation organisé par la Surfrider Foundation Europe, « association mondiale à but non lucratif, chargée de la protection et de la mise en valeur des lacs, des rivières, de l'océan, des vagues et du littoral »¹⁴.

Une initiative océane est une opération de collecte de déchets sur les plages, lacs, rivières et fonds-marins. L'objectif est « d'enrayer la pollution causée par les déchets aquatiques », en sensibilisant

¹³ Source : <https://www.jaimelanaturepropre.fr/le-projet/>

¹⁴ Source : <https://www.initiativesoceanes.org/programme/a-propos/>

(prise de consciences des participants de l'impact de la pollution liée aux déchets) et en contribuant à améliorer la connaissance (bilan de la collecte).

Le site web dédié aux initiatives océanes propose un kit de l'organisateur complet avec du matériel et un guide. Il suffit de s'inscrire en tant qu'organisateur et de commander le matériel dont vous aurez besoin.

2.1.3 Inscrire son opération dans un mouvement cleanup

Le mouvement cleanup, nettoyage en français, est international. Il se base sur des initiatives variées qui ne sont pas uniquement en lien avec les cours d'eau.

- **World cleanup day-Journée mondiale de nettoyage de notre planète**

En 2022, la journée mondiale de nettoyage de la planète a eu lieu le 17 septembre. Fin août, 1063 points de collecte étaient répertoriés en France. L'opération s'est étendue du mercredi 14 septembre au dimanche 18 septembre.

« Le World Cleanup Day a pour ambition folle de rassembler 5% de la population mondiale, donc au moins 3,5 millions de citoyens en France (métropole et DROM-COM) sur des milliers de sites de collecte ».

Objectif : attirer l'attention sur la prolifération des déchets sauvages.

Des guides pratiques, des supports de présentation, des kits réseaux sociaux, des outils de communication sont mis à disposition des organisateurs et des participants.

Pour organiser ce genre d'évènement, inscrivez-vous sur le site :

<https://www.worldcleanupday.fr/outils-et-guides/>



Illustration 2 : Opération rivières propres au lac du Chez

2.1.4 Inscrire son opération au sein du projet Team River Clean

River clean est une association à but non lucratif, collectif de bénévoles (pêcheurs à l'origine) qui organise des ramassages de déchets au bord des rivières, des lacs et des canaux dans toute la France et à l'international. L'association est représentée dans les différents départements français par des « ambassadeurs ». L'objectif est de sensibiliser les pêcheurs et autres pratiquants d'activités au bord des cours d'eau de ne pas laisser de déchets et de ramasser les macrodéchets grâce à un éco-sac fourni par l'association.

L'association utilise principalement les réseaux sociaux (YouTube, Facebook...) pour promouvoir ses projets.

Proposer une action de collecte hors du cadre d'un dispositif structuré

Il s'agit d'actions ponctuelles qui sont à l'initiative de citoyens ou d'associations en dehors d'un cadre établi.

L'action de collecte est organisée de manière indépendante et ne bénéficie pas d'une assistance particulière.

Ce guide s'adresse en priorité à ce type d'organisation.



Figure 1 : Exemples d'opération de collecte de déchets hors cadre sur les berges ou sur cours d'eau

3 POURQUOI ORGANISER DE MANIERE INDEPENDANTE UNE COLLECTE DE MACRODECHETS DANS LES COURS D'EAU ?

Le souhait de collecter des déchets dans les cours d'eau peut voir des origines multiples. Du promeneur au pêcheur en passant par le kayakiste, chaque organisateur a été confronté à une pollution d'un cours d'eau, et a décidé de passer à l'action. Les déchets affectent l'intégralité de l'écosystème d'un cours d'eau.

Objectifs de la collecte :

- Nettoyer les berges des déchets pour améliorer la propreté des lieux de vie ;
- Eliminer les déchets abandonnés le long des berges et potentiellement dangereux pour la biodiversité ;
- Empêcher l'accumulation des déchets dans un cours d'eau ;
- Empêcher que les déchets ne se retrouvent dans la mer ;
- Sensibiliser à la prévention des déchets et au rappel des consignes de collecte et de tri des déchets
- Sensibiliser à la protection des cours d'eau et de la biodiversité aquatique ;
- Améliorer la connaissance en caractérisant les typologies de déchets abandonnée pour cibler les actions.

La démarche de collecter des déchets est simple : il suffit de se baisser et de déposer le déchet dans un sac poubelle et de jeter ce sac poubelle dans un contenant adapté.

Mais organiser collectivement une collecte de déchets pour nettoyer un tronçon de cours d'eau est plus compliqué, notamment si la collecte est suivie d'un tri des déchets et de leur caractérisation.

Certains déchets sont toxiques et/ou mettent longtemps à se dégrader, d'autres deviennent dangereux en se dégradant comme les pièces de métal qui rouillent., ou se déversent si le contenant est détérioré (bidons, produits chimiques...)

Les déchets peuvent avoir des répercussions économiques sur le tourisme par exemple ou sur les commerces.



4 COMMENT ORGANISER UNE COLLECTE DE MACRODECHETS DANS LES COURS D'EAU : LES FICHES PRATIQUES

Les fiches pratiques ci-après ont pour objectif de faciliter l'organisation d'une collecte des macrodéchets dans les cours d'eau. Chaque étape est détaillée. Des fiches supports et des mémentos simplifient les formalités et la conduite de l'opération.

Fiche 1. Identifier un site

Fiche 2. Préparer l'opération

Fiche 3. Organiser la collecte. Accueil des participants

Fiche 4 ; Pendant la collecte

Fiche 5. Fin de la collecte

Fiche 6. Organiser le tri et la caractérisation des déchets

Fiche 1. Identifier un site

Pour mettre en œuvre une opération de collecte de déchets, le point de départ est de déterminer un lieu.

Choisir le lieu de la collecte est essentiel à la réussite de l'opération.

4.1.1 Quels sont les critères pour choisir un site ?

- **Un site accessible**
 - Choisir un site accessible.
 - Eviter les zones à risque pour les participants (zones glissantes, pentes, hauteurs des berges, zones rocheuses, ouvrages interdits au public...).
 - Penser au stationnement et aux impacts sur l'environnement (pas de véhicule en milieu naturel). Le point de départ doit se situer près d'une route ou d'un parking. Les participants doivent pouvoir se garer facilement.
 - Anticiper le volume de déchets et leur lieu d'entassement pour ne pas entraver le passage et susciter des risques de sécurité.
 - Tenir compte des éventuelles contraintes (lâchers d'eau de barrage, bétails...)
- **Un site adapté au public**
 - Identifier un site adapté au profil de vos participants : pêcheurs, randonneurs, kayakistes, famille, jeunes...
- **Un site adapté à votre projet**
 - Prendre en compte la dimension de la collecte (collecte simple sans tri des déchets, collecte avec tri et caractérisation des déchets, nombre de participants attendus...).
 - Déterminer les endroits où les participants se rejoindront (point de ralliement), ceux où la collecte commence et se termine.
 - Déterminer le linéaire de votre zone de collecte (100 mètres, 200 mètres.).
 - Déterminer les points de stockage (là où les déchets sont déposés), le tri et l'enlèvement.

4.1.2 Repérer les lieux de la collecte sur le terrain

Quand le site est choisi, il est important de le vérifier en se rendant sur le terrain pour délimiter plus précisément la zone de collecte et s'assurer de la sécurité.

Les lieux à identifier sont :

- le lieu de rassemblement (là où les participants seront accueillis et se rassembleront) ;
- le lieu où la collecte de déchets commencera ;
- le lieu où la collecte se finira ;
- le lieu où les déchets seront rassemblés et triés ;
- le lieu où les déchets seront stockés en attendant d'être collectés.

Des notes ou un schéma pour représenter l'itinéraire et le temps de parcours peuvent être rédigés.

L'organisateur doit anticiper les éventuels risques pour les éviter ou être prêt à les gérer.

4.1.3 Les plateformes de signalement

Des plateformes ou des applications permettent de signaler les dépôts sauvages ou de mettre en relation l'organisateur et les acteurs du territoire. Ces plateformes sont également utiles pour se renseigner et connaître les éventuelles opérations qui ont eu lieu sur son territoire.

4.1.3.1 Clean2gether

Clean2gether est une société qui a développé une application pour signaler, gérer et nettoyer les dépôts de déchets sauvages.

Une carte permet de recenser les différentes opérations proposées.

🌿 Découvrez les actions citoyennes organisées près de chez vous

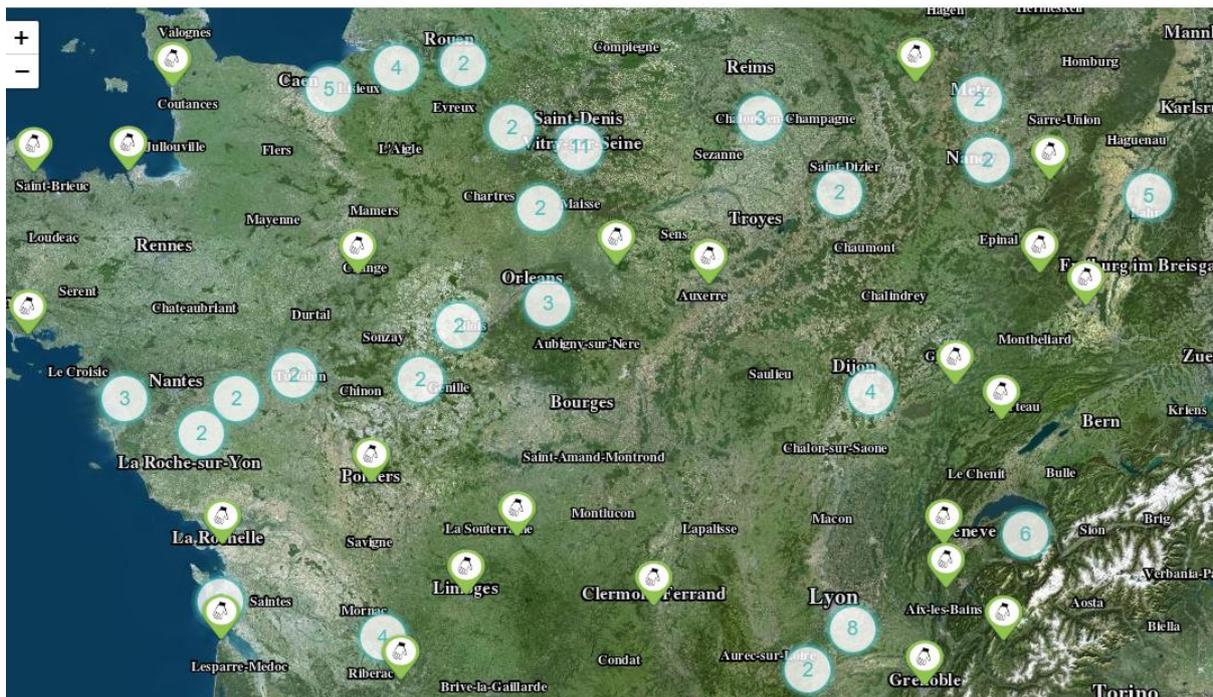


Figure 2 : Les collectes de déchets signalées sur Clean2gether

4.1.3.2 Initiatives Océanes

Le site d'Initiatives Océanes est une plateforme dédiée aux « opérations de sensibilisation à la problématique des déchets aquatiques via l'organisation de collectes de déchets sur les plages, lacs, rivières et fonds-marins.¹⁵ ». Initiatives Océanes est un programme piloté par Surfrider Foundation Europe.

Le site propose des recommandations pour organiser des collectes de déchets et recense les différentes opérations menées dans ce cadre.



Un formulaire vous permet de déclarer votre opération.

¹⁵Source : <https://www.initiativesoceanes.org/>



Figure 3 : Formulaire de déclaration pour une opération de collecte

4.1.3.3 Plateforme zéro déchet sauvage



La plateforme Zéro Déchet Sauvage est coordonnée par l'association MerTerre et est co-conçue avec le Muséum national d'Histoire naturelle avec le soutien financier du ministère en charge de la Transition écologique et la région PACA. Elle a été développée à partir de la plateforme ReMed Zéro Plastique.

Une carte des actions géolocalise tous les événements organisés par les acteurs membres du réseau Zéro Déchet Sauvage.

La plateforme regroupe près de 445 acteurs qui proposent différentes actions en lien avec le ramassage de déchets sauvages.

Elle permet notamment de s'inscrire au programme [Adopt'1 Spot](#). Ce programme est utilisé pour déclarer une opération de nettoyage sur un lieu précis au moins trois fois dans l'année, avec la caractérisation des déchets collectés et l'enregistrement des relevés sur la plateforme.

La plateforme s'insère dans un programme de sciences participatives. L'objectif est de mieux connaître la pollution liée aux déchets. La caractérisation des déchets permet d'acquérir des données qui enrichissent la connaissance.

La plateforme vous propose différents protocoles pour caractériser les déchets (voir caractérisation des déchets).

4.1.3.4 Plateforme Cleanwalk

La plateforme [Cleanwalk](#) « centralise les ramassages citoyens de déchet ». Elle a pour objectif de recenser les actions de lutte contre les déchets sauvages.

Fiche 2. Préparer l'opération de collecte. Phase préalable

Selon le type d'opération que vous organisez, la phase préalable sera plus ou moins courte.

Cette fiche détaille la préparation pour tout type de collecte. Le choix de suivre toutes les étapes est laissé libre.

4.1.4 Instaurer une équipe

Plus l'opération de collecte est importante, plus le public attendu est nombreux, plus l'instauration d'une équipe s'impose. Elle a pour objectif de suivre et d'accompagner le porteur de projet à organiser l'opération de collecte.

4.1.4.1 Créer son équipe

Créer une équipe permet de s'appuyer sur des compétences diversifiées pour préparer l'organisation de la collecte. Elle est composée de personnes motivées et qui s'engagent dans le projet.

Ces personnes aident pour planifier l'évènement, l'organiser et le mettre en place. Limiter le nombre des membres de l'équipe (une dizaine maximum) afin que les réunions soient productives.

Exemples de compétences

Compétences administratives : rédiger des courriers, des demandes d'autorisation...

Compétences logistiques : prévoir les ressources matérielles et humaines, le programme, le calendrier, les différentes étapes de la préparation et de l'évènement...

Compétences financières : établir un budget, gérer les recettes et les dépenses, demander des soutiens financiers...

Compétences communication : communiquer sur l'évènement, identifier les bons messages...

Compétences en animation : rendre ludique l'évènement...

4.1.4.2 Définir la cible de la mobilisation

Quel est le public attendu ? S'agit-il d'une collecte familiale, entre collègues, avec des pêcheurs, des kayakistes, des promeneurs ?

Quel est le nombre de personnes attendues : 10- 30 – 100...

Précisez le nombre de participants et leur éventuelle appartenance (école, association de pêche, tout public...).

4.1.4.3 Organiser des réunions régulières pour l'équipe

Les réunions sont des moments d'échanges d'information pour construire le projet.

Etablir des ordres du jour (par exemple : suivi des documents administratifs) permet que les réunions soient concises et efficaces.

4.1.5 Définir le calendrier

4.1.5.1 Choisir une date

Le choix de la date est essentiel.

La date idéale dépend des conditions météorologiques, des autorisations nécessaires et de la disponibilité des participants.

En cas d'alerte météo, reporter ou annuler votre opération. Attention à la montée rapide des eaux en cas de fortes précipitations.

Pour une participation plus large, l'opération peut être programmée lors d'un évènement comme la journée mondiale de la nature ou le World Clean Up Day.

Pour une opération dans les cours d'eau, éviter le printemps car de nombreux organismes vivants préparent leur reproduction.

Tenir compte des dates de reproduction des espèces que votre opération risque de perturber et des saisons de pêche et de chasse.

Se renseigner sur les lâchers d'eau de barrage.



4.1.5.2 Choisir des horaires

Selon le parcours, des horaires de début et de fin sont à déterminer.

Les horaires prennent en compte l'arrivée des participants, leur nombre, une introduction, l'opération en elle-même, le retour, le tri, la caractérisation des déchets et leur évacuation.

L'opération doit tenir compte du public et du travail à fournir. Généralement, l'opération dure entre 2 et 3 heures pour des adultes et environ 45 minutes pour des enfants.

Le moment de la journée est également important.

4.1.6 Effectuer les démarches administratives

Plusieurs mois avant l'opération, il est indispensable de contacter les autorités locales et d'effectuer toutes les démarches administratives pour obtenir toutes les autorisations, signaler son opération de collecte et mettre en place l'organisation.

Ces démarches administratives sont à engager au plus tôt car les acteurs intervenants peuvent être nombreux

4.1.6.1 Identifier les autorités locales concernées et les organismes à contacter

Ce sont les intercommunalités qui détiennent la compétence déchet. Il est donc important de se rapprocher des élus et des agents des collectivités.

Le site de collecte se trouve sur une ou plusieurs communes, sur le domaine public ou privé. Identifier quelles sont les mairies et les services concernés par votre opération permet plus facilement de les contacter pour organiser votre opération et effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à son bon déroulement.

Ces démarches semblent parfois rébarbatives mais sont essentielles en cas de difficultés.

Nous vous proposons de faciliter cette prise de contact en vous proposant des exemples concrets de demandes d'autorisation et en vous suggérant les organismes à identifier et informer.

4.1.6.2 Contacter la ou les mairies concernées par l'opération de collecte

Pour contacter les mairies des communes ou des communautés de communes du site choisi, une lettre ou un courriel doit être envoyé à la collectivité pour informer de la nature de l'opération, de sa date, de ses horaires et du lieu.

Les collectivités locales peuvent apporter leur soutien technique ou financier à l'opération de collecte de macrodéchets.

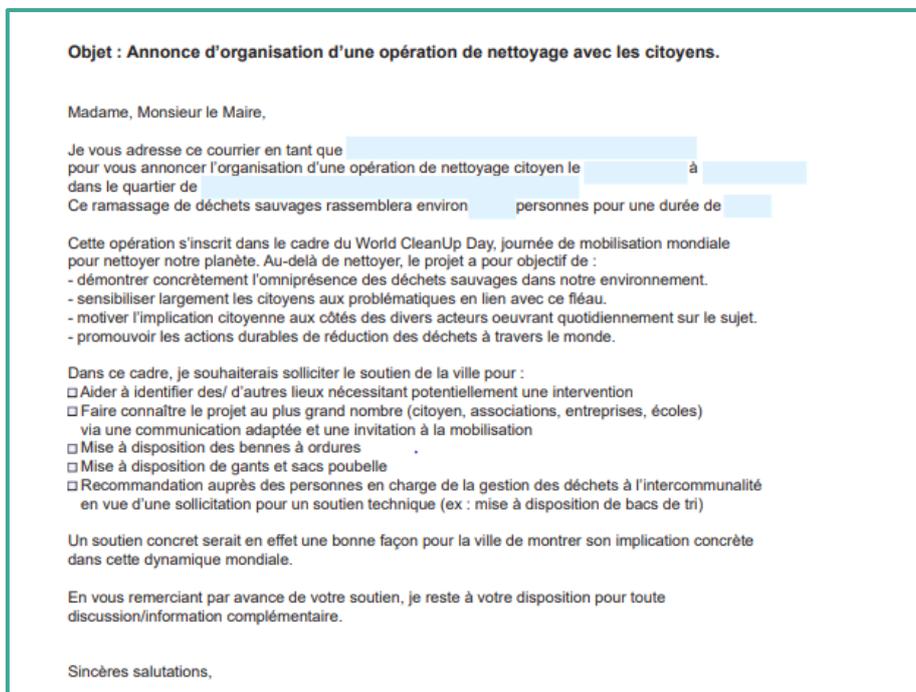


Figure 4 : Exemple de lettre pour annoncer une opération de collecte des déchets dans le cadre d'une journée Clean Up Day (Source : smectom)

4.1.6.3 Demander aux propriétaires leur autorisation

Si la collecte a lieu sur un terrain privé, l'**autorisation des propriétaires** est obligatoire. Il faudra donc un document écrit pour le confirmer.

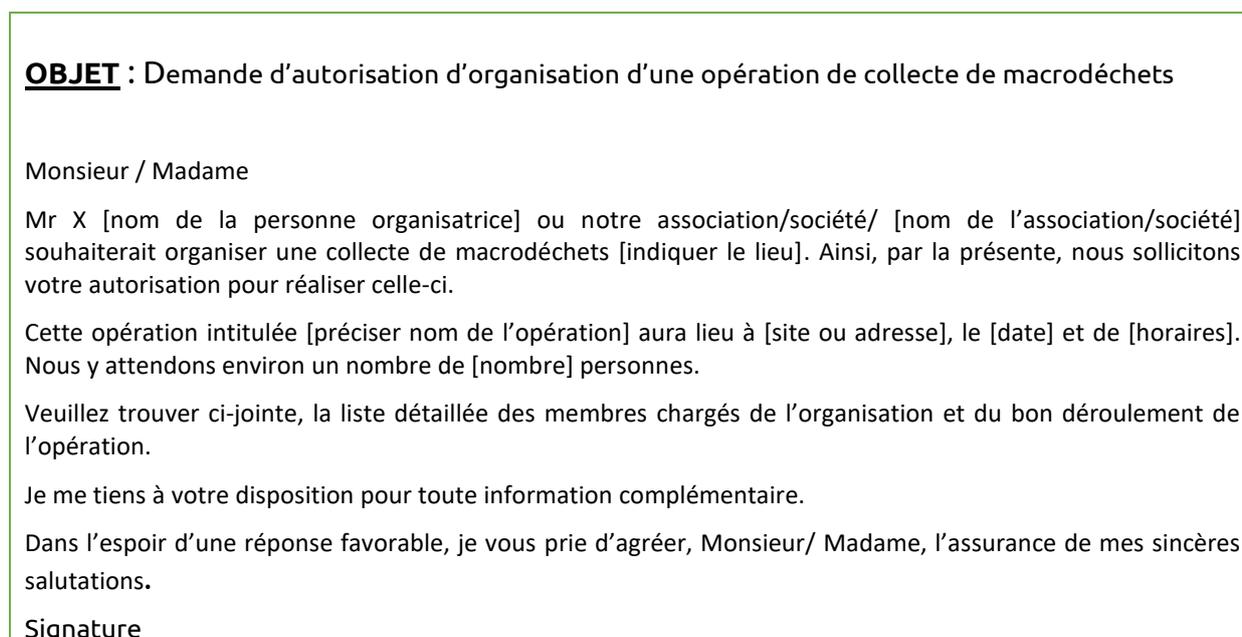


Figure 5 : Exemple de demande d'autorisation

4.1.6.4 Demander les autorisations d'accès et de stationnement

Pour les autorisations d'accès et de stationnement des véhicules près du lieu de l'opération, un arrêté municipal et une autorisation de manifestation sont nécessaires. Ces démarches prennent du temps car elles passent en commission municipale ou préfectorale de sécurité.

La déclaration doit préciser les informations suivantes :

- Coordonnées de l'association ou de l'organisateur à l'initiative de la manifestation (nom, adresse, téléphone, nom et adresse du représentant légal) ;
- Nom, prénom, adresse (et moyens de contact : numéro de téléphone, adresse mail) des organisateurs de la manifestation ;
- Objet de l'opération ;
- Lieu(x) de l'opération ;
- Date et heures de début et de fin ;
- Itinéraire si l'opération implique le déplacement de personnes (le long des berges ou du cours d'eau) ;
- Estimation du nombre de participants attendus ;
- Descriptif des dispositifs de sécurité mis en place ;
- Particularités de l'opération (installation d'un point d'accueil, d'une benne, etc.) ;
- La déclaration doit être signée par au moins un des organisateurs de l'événement.

La commune ou la préfecture qui reçoit la déclaration délivre immédiatement un récépissé. La demande est ensuite instruite par les services compétents. L'administration peut proposer des modifications (horaires, date...) et peut apporter son soutien technique.

Une demande de permis de stationnement ou de permission d'autorisation de voirie (en cas d'installation d'une benne) permet d'occuper temporairement le domaine public routier. Il s'agit du [Cerfa n°14023*01](#).

4.1.6.5 Contacter les services en charge de la collecte et du traitement des déchets

Si votre opération est simple (ramassage des déchets sans caractérisation des déchets), assurez-vous que votre lieu de dépôt soit suffisant (poubelles, benne à ordures).

Si vous proposez une caractérisation des déchets, contactez les services en charge de la collecte et du traitement des déchets.

Le volume de déchets collectés est à évaluer en amont pour déterminer les points de stockage, de caractérisation et d'enlèvement.

L'enlèvement des déchets après la collecte et le tri est à prévoir. Les services en charge des déchets peuvent vous accompagner dans le tri, la caractérisation des déchets et dans leur enlèvement. Ils peuvent vous donner des informations sur les consignes de tri.

En fonction des quantités et des types de déchets récupérés, cette étape peut être génératrice de frais financiers à ne pas négliger.

4.1.6.6 Penser aux assurances

Il est possible que votre opération nécessite une assurance. Vous pouvez déclarer votre action à votre assurance (responsabilité civile).

L'assurance n'est pas obligatoire si tous les participants acceptent l'entière responsabilité légale et entière y compris pour les mineurs qui les accompagnent. Les participants doivent être alertés sur la souscription ou non d'une assurance.

Assurance, risques et responsabilités



Comprendre et appréhender clairement les risques et les responsabilités encourus par les bénévoles adhérents ou non.

Les bénévoles adhérents

Les risques encourus

- **Physiques** : Accidents coupure (réels), brûlures (rares), piqûres (rares) /intoxication (rares), blessure au dos (potentiels), blessure aux membres inférieurs (réels), éclats (rares)
- **Routiers** : Accidents de parcours pour se rendre sur le Cleanup à pied, à vélo ou en véhicule motorisé
- **Juridiques** : Mise en cause de la responsabilité civile ou pénale en cas de mise en danger délibérée ou de tout autre acte entrant dans cette catégorie
- **Sanitaires** : Contamination par la Covid-19 ou toute autre maladie (Tétanos, Leptospirose, Lyme, etc.)
- **Terroristes**

Les obligations et responsabilités de l'association ou de tout organisateur bénévole adhérent

Informar les bénévoles organisateurs et participants des risques encourus.

Rendre obligatoire le port des Equipements de Protection Individuelle adaptés dont la liste aura été préalablement communiquée, sous peine d'exclusion de l'événement.

Faire respecter les consignes de sécurité qui auront été préalablement communiquées et expliquées.

S'être assuré que les déchets ramassés soient dûment collectés ou emmenés dans des lieux adaptés à leur élimination ou recyclage.

Les solutions assurantielles

L'association World Cleanup Day - France couvre les bénévoles adhérents à jour de leur cotisation (5 euros) pour l'ensemble des risques exposés ci-dessus.

Rôle de l'Ambassadeur

- Informer chaque organisateur de sa zone sur ses obligations notamment sur la déclaration aux collectivités concernées et sur le respect du port des EPI par ses participants
- Inciter chacun à s'assurer de sa bonne couverture assurantielle
- Remonter toute difficulté ou question à contact@worldcleanupday.fr

Les bénévoles non adhérents

Les risques encourus

- **Physiques** : Accidents coupure (réels), brûlures (rares), piqûres (rares) /intoxication (rares), blessure au dos (potentiels), blessure aux membres inférieurs (réels), éclats (rares)
- **Routiers** : Accidents de parcours pour se rendre sur le Cleanup à pied, à vélo ou en véhicule motorisé
- **Juridiques** : Mise en cause de la responsabilité civile ou pénale en cas de mise en danger délibérée ou de tout autre acte entrant dans cette catégorie
- **Sanitaires** : Contamination par la Covid-19 ou toute autre maladie (Tétanos, Leptospirose, Lyme, etc.)
- **Terroristes**

Les obligations et responsabilités de l'association

Informar les bénévoles des risques encourus étant entendu que dans ce cadre l'association ne pourra être reconnue comme organisatrice de l'événement mais simple promoteur d'une action citoyenne.

Informar les bénévoles de leur obligation de porter des Equipements de Protection Individuelle adaptée dont la liste aura été préalablement communiquée.

Informar l'organisateur de son obligation de faire respecter les consignes de sécurité qui auront été préalablement communiquées et expliquées.

Avoir informé les bénévoles non adhérents de leur obligation de déposer les déchets ramassés dans des lieux adaptés à leur élimination ou recyclage ou de les faire enlever par les services techniques des territoires concernés.

Les solutions assurantielles

L'association World Cleanup Day - France ne couvre pas pour les risques exposés ci-dessus :

- Les organisateurs et participants non adhérents qui sont ou doivent eux-mêmes être couverts par leur assurance responsabilité civile.
- Les organisateurs partenaires (associations, entreprise, etc.) qui sont ou doivent eux-mêmes être couverts par leur propre assurance.

Figure 6 : Consignes pour les assurances de l'association Word Cleanup Day

Dans le cas où une assurance spécifique n'est pas souscrite, chaque participant signe une décharge de responsabilité.

Exemple de décharge de responsabilités

Participant (ou famille de participants) à l'évènement de ramassage organisé par la commune de le

Je soussigné(e), (voir le tableau) :

- Décharge de toute responsabilité, par le présent émargement, la commune de lors de l'opération de ramassage des déchets sauvages ci-dessus référencée. Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de la commune et ses partenaires. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation aux actions menées dans le cadre de cette action.

- Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance responsabilité civile.

- Je suis par ailleurs conscient(e) d'engager ma responsabilité personnelle et financière en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner durant ces activités de ramassage des déchets sauvages.

- Je reconnais avoir pris connaissance des consignes de sécurité et des gestes barrières du ramasseur et m'engage à les respecter.

- J'atteste que je ne présente aucun symptôme de la Covid-19 tels que fièvre, courbatures, toux, diminution du goût ou de l'odorat, mal de gorge, diarrhée, fatigue inhabituelle ou manque de souffle inhabituel.

- Je précise par Oui ou Non si j'autorise la commune de et ses partenaires à me photographier lors de cet évènement et à utiliser mon image, dans un but non commercial lié directement à la manifestation en question, et note que la publication promouvant l'évènement ne donne pas droit à une rémunération (sur le site internet, les réseaux sociaux, affiches, tracts, ... sans limitation de durée).

Nom, prénom	Contact	Droit à l'image (oui /non)	Matériel à disposition	Signature

Figure 7 : Exemple de décharge de responsabilité dans le cadre d'une opération de collecte de déchets (Source : Parc naturel régional du Vercors)

4.1.6.7 Composer des équipes

Quelques jours avant l'opération, une première liste des inscriptions est à constituer afin d'évaluer le nombre de participants. En fonction de nombre de participants, des équipes sont composées. Dans chaque équipe, un référent est nommé pour encadrer, coordonner et guider les participants lors de la collecte.

D'autres référents peuvent être désignés pour superviser le tri et la caractérisation des déchets.

Type de référent	Fonction
Le responsable	Il donne des directives et coordonne les équipes
L'agent de sécurité	Il surveille et observe pour identifier les éventuels dangers.

Le secouriste	Muni de la trousse de secours, il est formé pour pratiquer les premiers secours et porter assistance si nécessaire
Le porteur	Muni de sacs de collecte, il porte les déchets ramassés et distribue des sacs vides
Le trieur	Il est chargé de trier les déchets en fonction des catégories et de les peser
Le photographe	Il est chargé de prendre des photographies ou des vidéos de la collecte. Les clichés seront partagés et serviront de support à la communication et au bilan de l'opération

Figure 8 : Les référents (d'après le guide FFSEM)

4.1.6.8 Autres

Certaines zones peuvent être gérées par des organismes ou des institutions (associations de pêche, Natura 2000, CPIE...). Ces gestionnaires doivent également être informés de la tenue de votre opération.

De même, une simple information auprès des services de secours locaux est recommandée.

4.1.7 Prévoir le budget

Les frais sont matériels et logistiques.

- Accueil : café, collations, buffet « zéro déchet » ;
- Stockage et collecte des déchets : bacs de collectes, poubelles, location de bennes et leur enlèvement (si le coût n'est pas pris en charge par des partenaires ou la collectivité) ;
- Assurance ;
- Espace de regroupement (barnum pour les exposants, entrepôts de matériel, abri en cas de pluie, bâche pour déposer les déchets et les trier...) ;
- Frais de matériel (sacs poubelle, gants, pinces, gilets de sécurité...) ;
- Frais de recyclage ou d'élimination des déchets (si existants) ;
- Frais de communication (Affiches, flyers, plans, documents...) ;
- Rubalise (pour le balisage) ;
- Barrières (si elles ne sont pas prises en charge par ailleurs) ;
- Pancartes ;
- Matériel bureautique (stylos, crayons, feuilles blanches) ;
- Balance ou peson ;
- Cuissardes et waders pour les collecteurs qui ramassent les déchets dans le cours d'eau.

4.1.8 Communiquer

Selon l'objectif de mobilisation souhaité, après réception des différentes autorisations, une communication peut être faite sur l'opération. Elle peut être intégrée à un évènement (journée mondiale de l'eau) et signalée sur les plateformes dédiées.

4.1.8.1 Communication vers les participants

Une communication vers les participants est à prévoir pour les informer des consignes à respecter, notamment la tenue et les équipements adaptés à prévoir.



**JOURNÉE MONDIALE DU NETTOYAGE
DE NOTRE PLANÈTE**

WORLD CLEAN UP DAY

SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020



INSCRIPTION

Merci de bien vouloir renseigner le formulaire ci-dessous pour participer à cette journée de nettoyage à Quint-Fonsegrives.

Nom, prénom :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Choix du secteur de nettoyage (n°) :

Le temps d'une matinée, samedi 19 septembre de 9h à 12h, nous vous proposons de participer en petits groupes à un "parcours de nettoyage" en compagnie d'élus, de bénévoles associatifs, de voisins, d'amis ou encore en famille.

Pour participer, c'est très simple :

- 1 - **Vous devez d'abord vous inscrire** auprès de l'accueil de la Mairie ou télécharger et remplir le formulaire d'inscription.
- 2 - **Faire le choix de votre parcours** que vous effectuerez en groupe avec des référents de l'opération (la carte des points de rassemblement par quartier est à votre disposition sur le site internet de la Mairie).
- 3 - **Vous munir de gants de jardinage et masques indispensables** à la participation de la manifestation. La collectivité vous fournira des sacs poubelle pour ramasser les déchets sur le parcours.
- 4 - Vous devrez **rejoindre le point de rassemblement à la fin de la collecte** (espace loisirs du boulodrome) où les déchets seront pesés, triés et déposés dans des containers.
- 5 - **Merci d'arriver quelques minutes avant à votre point de rendez-vous** pour l'explication des consignes de sécurité et d'organisation (signature de la décharge de responsabilité civile et autorisation de droit à l'image).

Fait à

Le

Signature

Figure 9 : Exemple de fiche d'inscription pour une collecte de déchets (Source : Clean Up Day)

4.1.8.2 Communication sur l'évènement

En plus des autorisations et de la demande de matériel, les collectivités peuvent être sollicitées pour la communication de l'évènement à travers les lettres municipales par exemple, leur site ou l'organisation d'actions de sensibilisation.



Figure 10 : Exemples d'actions de communication sur des opérations de collecte

Un communiqué dans la presse (journaux locaux, radios, bulletins municipaux..), sur les réseaux sociaux et l'intégration de l'opération sur une plateforme sont également des moyens de communication efficaces et simples d'accès, sans frais supplémentaires.

4.1.9 Préparer le matériel

A l'approche de l'opération, la préparation des tenues et du matériel s'impose.

4.1.9.1 Documents administratifs à prévoir

- Feuille de signature autorisation de cession du droit à l'image (voir exemple en annexe) ;
- Feuille d'émargement ;
- Feuille de signature responsabilité civile (décharge) ;
- Feuille de protocole de caractérisation des déchets ;
- Consignes de sécurité ;
- Autorisations diverses.

4.1.9.2 Matériels pour la collecte

- Sacs poubelles ou sacs de toile ;
- Masques, gel hydroalcoolique ;
- Trousse de premier secours ;
- Gants épais anti-coupures de taille différente ;
- Barrières ou rubalise ;
- Pancartes ;
- Pinces à déchets ;
- Pesons (selon la caractérisation choisie) ;
- Lampe torche ;
- Boussole.

4.1.9.3 Matériels pour l'accueil

- Gobelets ;
- Collation ;
- Café ;
- Eau.

L'accueil écoresponsable intègre les pratiques qui ont pour objectif de réduire son impact sur l'environnement. Il faut donc prendre en compte le transport (favoriser le co-voiturage, les mobilités douces), la restauration (éco-cup sans date, verres réutilisables, quantité de nourriture adaptée).

Prévoir le tri

Le tri des déchets peut être réalisé de différentes manières :

- Un seul type de déchet (exemple : bouteille en plastique) ;
- Tous les types de déchets dans différents sacs (un pour le plastique, un pour le carton...) ;
- Tous les types de déchets dans un sac qui est amené à un point de rassemblement où ils sont soit triés et caractérisés, soit stockés (benne à ordures, poubelle).

Dans tous les cas, il est important de contacter la collectivité en charge de la collecte de déchets sur le site et de prévenir de l'opération.

Une zone de tri est à prévoir ainsi que les contenants pour les stocker, les estimer et les évacuer.

4.1.10 Mémento 1 : Planifier l'opération

Etablir un planning avec les échéances à suivre :

Date	Actions
2 mois avant	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer les dates et les lieux des réunions de préparation
	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer une date, une heure et un lieu de rendez-vous pour l'opération de nettoyage
	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter les autorités locales (collectivités, services de la propreté, de la gestion des déchets, services en charge du secteur de l'eau...)
1 mois avant	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les participants, communiquer localement (journal local, réseaux sociaux, mairie...)
	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les habitants, les associations...
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer une liste des participants
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le matériel et les documents
	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur l'évènement (notamment mise en ligne sur www.remed-zero-plastique.org)
Deux semaines avant	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le nombre d'inscrits • Faire une relance si nécessaire auprès des associations, des habitants • Vérifier les autorisations et autres obligations légales
1 semaine avant	<ul style="list-style-type: none"> • Composer ses équipes • Envoyer un sms ou un message de rappel aux participants inscrits. • Imprimer les consignes de sécurité et la typologie des déchets à ramasser ou créer un QR code • Télécharger et imprimer les fiches de caractérisation des déchets • Préparer la trousse d'urgence • Préparer le matériel pour la collation

Fiche 3. Réaliser l'opération de collecte des macrodéchets

Être visible pour les participants est une des dernières étapes de la préparation. Les lieux de la collecte et d'accueil doivent être sécurisés et accessibles.

Le point d'accueil est central pour que tous les participants puissent s'inscrire et que vous puissiez vérifier leur tenue et distribuer le matériel.

Il est important de rappeler que l'émargement est un moyen d'être couvert par l'assurance. Avoir les coordonnées des participants permet également de prolonger la mobilisation.

Le point d'accueil est aussi un endroit où les informations sur la thématique des macrodéchets dans les cours d'eau peuvent être transmises.

4.1.11 Accueil des participants

- Installer le site ;
- Préparer le balisage notamment des endroits à risque ;
- Accueillir les participants ;
- Remplir la liste des participants ;
- Faire signer le formulaire RGPD pour l'autorisation de cession du droit à l'image (exemple en annexe 2).

4.1.12 Désigner les équipes et les référents

Selon le nombre de participants et les zones à nettoyer, vous pouvez constituer des groupes et désigner des référents, un par groupe.

Vous pouvez organiser les groupes par zone de ramassage ou par typologie de déchets (bouteilles en plastique, cannettes, papiers...).

« Enfin, pour un ramassage de déchets efficace, nous vous suggérons de vous éloigner au maximum de votre point de départ et de ramasser les déchets en revenant vers celui-ci. Ceci minimisera la distance que les participants devront parcourir avec les sacs remplis de déchets. » (Initiatives Océanes, 2020).

4.1.13 Vérifier les tenues

Vérifier que les tenues des participants soient adaptées aux conditions de la collecte est important pour leur sécurité.

Les chaussures, même en été, sont fermées avec des semelles renforcées (baskets selon les lieux, bottes, chaussures de randonnée...).

Les vêtements sont couvrants, visibles, adaptés à la saison et au lieu, notamment lors des collectes sur les berges en milieu forestier (attention aux tiques, aux égratignures et aux insectes).

Un gilet de sécurité fluorescent est préconisé. Si la collecte est près du cours d'eau ou sur le cours d'eau, un gilet de sauvetage est à envisager, surtout pour les enfants. Pour les enfants, un âge minimal de 7 ans est conseillé ainsi que l'obtention du savoir nager.

Les gants de protection sont obligatoires et doivent être épais, type gants de jardinage. Privilégiez les gants réutilisables.



Figure 11 : Exemple de tenue adaptée pour une opération de collecte de macrodéchets (Source : WorldCleanup Day)

4.1.14 Distribuer le matériel

- Gants épais (gants de jardin, réutilisables) pour les participants sans gant ;
- Sacs à déchets.

Il est conseillé de privilégier les sacs recyclables (genre sacs en jute) ou recyclés pour collecter les macrodéchets, un sac pour deux personnes.

Par exemple, l'association Team river Clean propose des sacs en polypropylène de 7 litres fabriqué à partir de bouteilles recyclées. Il est lavable et réutilisable avec un mousqueton pour être facilement accroché à la taille.

- Itinéraire (plan) ;
- Pince-déchets (si besoin).



Le kit de l'organisateur contient les outils qui vous permettront de mener à bien votre nettoyage de plage, lac, rivière ou fonds marins et de sensibiliser les participants à la problématique des déchets aquatiques. Pour plus d'informations sur les outils, veuillez consulter LE GUIDE DE L'ORGANISATEUR.

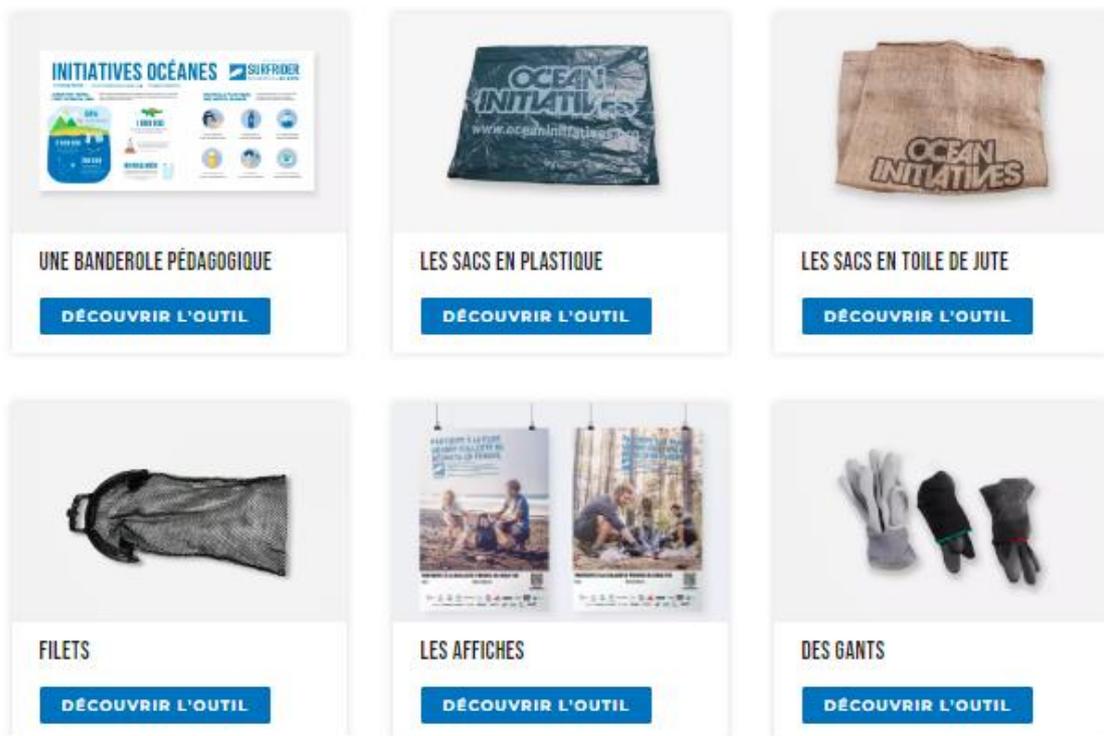


Figure 12 : Le kit de l'organisateur proposé par Initiatives Océanes

4.1.15 Lancer l'opération

Le lancement de l'opération est un moment important. Il commence par un rassemblement et une intervention de l'organisateur.

4.1.15.1 La réunion de départ

Pour lancer l'opération, le discours doit être bref mais efficace, maximum 15 minutes.

Un flyer peut être distribué à chaque participant pour rappeler les consignes du tri et les consignes de sécurité.

Les éléments de discours sont :

- Bienvenue et remerciement ;
- Présentation de l'organisateur et des référents éventuels ;
- Objectifs de la collecte ;
- Rappel des consignes de sécurité ;
- Sensibilisation à la problématique des déchets ;
- Consignes pour le tri ;
- Rappel de l'heure de fin de collecte.

Le programme de la journée

Le Comité donne rendez-vous à tous les volontaires à 8h45 sur le parking (gratuit pour les personnes inscrites) de la place du marché à Collias. Le briefing se fera ensuite sur les coups de 9h à la **Maison du castor** et sera suivi d'une visite.

À 10h, le départ sera donné, par petits groupes, pour le ramassage des déchets à pied.

Entre 12h30 et 13h30, il sera possible de prendre un pique-nique sur les bords du Gardon, toujours dans le village colliassois.

À 13h30, les participants embarqueront dans des canoës, sous le pont de Collias, pour entreprendre le nettoyage des eaux.

À partir de 17h, un pot de l'amitié et l'écocitoyenneté sera offert par la Mairie de Collias. Le rendez-vous est fixé au canoë Le Tourbillon.

Pour participer, il faut être âgé d'au moins 8 ans et savoir nager plus de 25m. Les mineurs doivent être accompagnés par leurs parents ou un adulte responsable.
 Prévoir des chaussures fermées et des affaires de rechange.
 L'opération pourrait être annulée en cas de mauvais temps.

Les inscriptions sont obligatoires avant le **jeudi 5 mai** [via ce formulaire](#).

Figure 13 : Exemple de programme d'une journée de ramassage des déchets

La durée de l'action est adaptée au public et à la météorologie. En cas de pluies intenses, d'orage, de forte chaleur ou de coups de froid, il est important de prévoir des abris et des zones de repli.

La durée de caractérisation des déchets, chronophage et fatigante, doit être anticipée afin de prévoir des activités complémentaires, en particulier pour les enfants (actions de sensibilisation, jeux pédagogiques autour de déchets...).

4.1.15.2 Les consignes de sécurité

Le respect des consignes de sécurité est primordial pour que l'opération de collecte se déroule dans les meilleures conditions.

Elles sont affichées au point d'accueil.

Les numéros des secours (112, organisateur, référent secouriste) sont également à afficher ou à distribuer.

En cas d'accident, prévenez l'organisateur et/ou les secours

SAMU : 15
 GENDARMERIE : 17
 POMPIERS : 18
 URGENCE : 112
 CENTRE ANTI-POISON : 01 40 05 48 48



Figure 14 : Consignes de sécurité avant la collecte dans un lac ou une rivière (Source : Initiatives Océanes)

Zones dangereuses

- Eviter les zones dangereuses et difficiles d'accès ;
- Respecter les dispositions du code de la route aux abords des chemins et sentiers ;
- Rester à portée de voix et de vue des participants ;
- Concernant les rivières, les canaux et les étangs, la collecte s'effectue par équipe de deux personnes minimums aux abords de l'eau ;
- Ne pas tenter de collecter les déchets directement dans le cours d'eau.

Collecte des déchets

Le tri des déchets est un moment important. Bien connaître les catégories de déchets est primordial pour la réussite de l'opération. La typologie des déchets à ramasser est à préciser et si possible afficher.

Un QR code peut être créé avec les types de déchet pour que chaque participant puisse s'y référer.

Pour les objets lourds type vélo, une collecte spécifique doit être réalisée. Elle nécessite des moyens particuliers, notamment pour le levage et est souvent organisée avec des professionnels.

Pour les déchets considérés comme dangereux par exemple, les aérosols, les pots de peinture ou les batteries, seules des personnes agréées ou expérimentées sont en capacité de les collecter. Leur tri et stockage nécessitent des précautions particulières car les autres déchets deviennent dangereux à leur contact.

Ainsi :

- Utiliser toujours des gants pour collecter un déchet ;
- Utiliser une pince ramasse déchet pour collecter les masques ;
- Ne pas ramasser pas d'objets coupants, piquants... ;
- Ne pas toucher les matières dangereuses (pictogrammes de danger) ou les déchets suspects et signaler les emplacements à l'organisateur ;
- Demander l'avis d'un accompagnateur en cas de doute sur un déchet non identifié ;
- Ne pas ramasser de déchet trop lourd ;
- Ne collecter que les macrodéchets anthropiques (venant de l'homme) ;
- Ne ramasser que le bois manufacturé (planche, plaquette, avec des traces de peinture par exemple). Le bois mort ou flottant n'est pas forcément un déchet ;
- Ne pas toucher les cadavres d'animaux.

Hygiène

- Se laver les mains après la manipulation des déchets

Tri des déchets

- Suivre les **consignes de tri**.
- Rassembler les déchets dans des sacs fermés ensemble sur une zone de stockage prédéterminée.

Collecte sur le cours d'eau

Pour les collectes sur le cours d'eau, en kayak ou canoë, par exemple, il est important que les consignes de sécurité soient respectées. Le « savoir-nager », c'est-à-dire les bases de natation, doit être obligatoire. De même, les gilets de sauvetage sont obligatoires.

Le nombre de participants doit également être limité.

Il est important d'anticiper le poids qui sera porté sur les embarcations.

Il faut aussi vérifier que le cours d'eau soit navigable et qu'il n'y ait pas de zones dangereuses.

4.1.16 Mémento 2 : Le jour de l'opération

Préparer l'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Installer le site (lieu d'accueil, lieu de stockage des déchets et du tri) • Préparer le balisage notamment des endroits à risque • Préparer les stands (accueil avec café et collation, stand sensibilisation, stand distribution du matériel...) • Préparer le gel hydroalcoolique et le point d'eau
Accueillir les participants	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir la liste des participants • Faire émarger les participants • Faire signer le formulaire RGPD pour l'autorisation de cession du droit à l'image
Préparer les équipes	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer des groupes • Désigner des référents, un par groupe • Distribuer les flyers avec les consignes (ou indiquer le QR code)

Vérifier les tenues	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les chaussures, vêtements, gilets de sécurité, gants de protection
Distribuer le matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Gants épais (gants de jardin, réutilisables) pour les participants sans gant ; • Sacs à déchets • Itinéraire (plan) ; • pince-déchets (si besoin)
Rappeler les consignes	<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler les consignes de sécurité • Rappeler les consignes de tri • Présenter le déroulement de l'opération • Présenter les référents (notamment les référents sécurité)

Fiche 4-Pendant la collecte

Des questions à se poser pendant la collecte permettent de ramasser les macrodéchets qui seront triés.

- Quel est le type de déchet ? Quel matériau ?
- Le déchet est-il lourd ? Volumineux ?
- Le déchet est-il dangereux ? Tranchant ? Coupant ? Toxique ?
- Est-il facile à transporter ?

Selon l'objectif de la collecte, les macrodéchets sont ramassés soit en vrac dans un seul et même sac, soit par matériaux (plusieurs sacs selon les catégories).

Un porteur, c'est-à-dire une personne en charge de collecter les sacs remplis, peut être désigné pour venir décharger les collecteurs lorsqu'un sac devient lourd. Il peut éventuellement, selon le site, apporter les déchets en zone de tri afin que le trieur puisse commencer à caractériser les déchets.

Sur le cours d'eau, une embarcation peut être dédiée au ramassage des sacs pour les déposer sur la berge où ils seront récupérés et stockés avant d'être triés et caractérisés.

Le photographe est invité à suivre les participants.

Fiche 5- Fin de la collecte- Tri et caractérisation des déchets

A la fin de la collecte, les participants se rassemblent sur la zone prévue pour le tri.

Le tri des déchets peut demander l'intervention de plusieurs participants selon le volume de déchets, leur poids et leurs tailles.

4.1.17 Tri des déchets

Après avoir participé à une opération de collecte de déchets, les déchets sont triés.

Le tri des déchets consiste à séparer et récupérer les déchets selon leur nature pour ensuite les valoriser et ainsi réduire la quantité de déchets non recyclables.

Les référents « trieurs » suivent le protocole choisi par les organisateurs pour caractériser les déchets.

Il est important que les « trieurs » soient formés aux protocoles de caractérisation car l'attribution à une catégorie de déchets n'est pas toujours évidente. Des formations sont proposées par PlasticOrigin ou SurfRider et MerTerre, par exemple.

4.1.17.1 Tri sélectif

Le tri sélectif s'inscrit dans la continuité de la collecte des macrodéchets et demande une attention particulière dans l'organisation, pour être d'une part intégré dans le programme et d'autre part pour sensibiliser les participants à l'importance de trier ses déchets et surtout de les réduire à la source, voire de les éliminer.



Figure 15 : Affiche pour sensibiliser au tri des déchets (Source : World Clenaup Day)

4.1.17.2 Quantifier les déchets

Pour quantifier les déchets, il faut soit les peser, soit estimer leur volume. Il est important de choisir une unité de mesure, soit en litre et m3, soit en kg.

- Matériel pour peser les déchets :
 - Peson ;
 - Pèse-personne ;
 - Pont à bascule en déchetterie.

- Estimation du volume



1000 litres = 1m3

Figure 16 : Estimation du volume de déchets. Exemples de contenants

Soit les déchets sont quantifiés de façon globale, soit ils sont quantifiés selon leur catégorie.

4.1.18 Les protocoles de caractérisation des déchets

La caractérisation des déchets est importante d'une part pour compter les différents déchets, pour les trier en fonction de leur matière constituante et les orienter vers les bonnes filières de traitement, et d'autre part, pour fournir des renseignements sur les flux de déchets.

Plusieurs classifications existent. Le choix de la liste des catégories des déchets dépend d'une part de la connaissance du terrain des organisateurs (quels sont les différents types de déchet sur la zone de nettoyage) et d'autre part du niveau des moyens matériels à disposition.

La caractérisation des déchets permet de prendre conscience de la nature des déchets et de cibler les actions de mobilisation à mettre en place pour les réduire.

Il existe des protocoles standards comme ceux de la convention régionale OSPAR et des protocoles destinés aux citoyens qui ont développé une approche plus simple.

4.1.18.1 La codification des déchets

Une liste de [codification des déchets](#) (Annexe II de l'article R.541-8 du CE) est disponible. Tous les déchets sont classés par grandes catégories.

15	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton
15 01 02	emballages en matières plastiques
15 01 03	emballages en bois
15 01 04	emballages métalliques
15 01 05	emballages composites
15 01 06	emballages en mélange
15 01 07	emballages en verre
15 01 09	emballages textiles
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 01 11*	emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple amiante), y compris des conteneurs à pression vides
15 02	absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection

Figure 17 : Liste codifiée des catégories de déchets (Source : Ineris)

4.1.18.2 Les différents niveaux de protocoles de l'association MerTerre

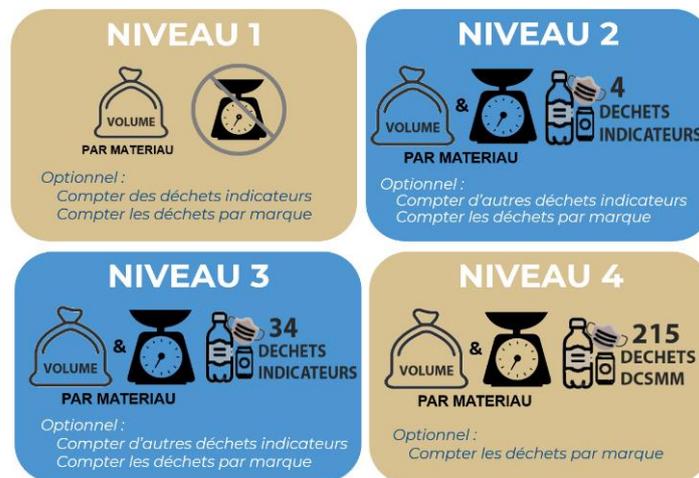


Figure 18 : Protocole de caractérisation des déchets en 4 niveaux

Dans le niveau 1, les déchets sont triés par matériau et seul le volume est estimé.

Dans le niveau 2, les déchets sont triés par matériau, le volume total est estimé et 4 types de déchets, des indicateurs comme par exemple le nombre de bouteilles en plastique, sont comptés et pesés. Exemple d'indicateurs : canette, sac plastique, verre...

Dans le niveau 3, les déchets sont triés par matériau, le volume total est estimé et 34 types de déchets indicateurs sont comptés et pesés.

Dans le niveau 4, les déchets sont triés par matériau, le volume total est estimé et les déchets sont comptés et pesés en fonction des indicateurs décrits dans la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin.

Des fiches de caractérisation sont proposées par l'association MerTerre (sur le site <https://www.zero-dechet-sauvage.org/ressources/guides>).

Les matériaux sont classés en grande catégorie :

- Plastique ;
- Bois ;
- Papier et carton ;
- Textile ;
- Métal ;
- Verre et céramique ;
- Déchets non caractérisés.

Plusieurs actions sont proposées :

- Evaluer les volumes des sacs par matériau ;
- Mesurer les poids des sacs par matériaux en kilos ;
- Evaluer les volumes des déchets volumineux par matériau.

Évaluez les volumes des sacs par matériau

Pour vous aider, utilisez des sacs dont vous connaissez la contenance et estimez le taux de remplissage (ex : sac de 100 L rempli à 70 % = 70 L).

Plastique	L	+	Bois	L	+	Textile	L
+ Papier et Carton	L		+ Métal	L		+ Verre et Céramique	L
+ Déchets non caractérisés	L	=	Volume total des sacs			L	

Mesurer les poids des sacs par matériaux en kilos

Cette information ne peut être renseignée que si vous possédez une balance ou un peson. Renseignez ici les poids des sacs par matériau (**ne pas prendre en compte les déchets volumineux**).

Plastique	Kg	+	Bois	Kg	+	Textile	Kg
+ Papier et Carton	Kg		+ Métal	Kg		+ Verre et Céramique	Kg
+ Déchets non caractérisés	Kg	=	Poids total des sacs				

Évaluez les volumes des déchets volumineux par matériau

Les déchets volumineux correspondent à tous les déchets qui ne rentrent pas dans les sacs. Estimer leur volume total puis la part (en %) de chaque matériau dans ce volume total des déchets volumineux (vous pouvez également estimer directement le volume des volumineux en remplaçant les % par des litres).

Volume = Longueur x Largeur x Hauteur (ex : 1 m x 1 m x 1 m = 1 m³ = 1000 L)

Volume total déchets volumineux		L	
Plastique	%	Papier et Carton	%
		Caoutchouc (pneu)	%
		Métal	%
Bois	%	Verre et Céramique	%
		Textile	%
		Déchets non caractérisés	%

Type de déchets volumineux :

.....

.....

Figure 19 : Fiche caractérisation des déchets MerTerre (2023)

A partir du niveau 2, les déchets indicateurs sont proposés et comptés par catégories :

Comptez les déchets indicateurs
 Veuillez indiquer le nombre de déchets retrouvés. Mettez « 0 » quand aucun déchet indicateur n'a été trouvé et « x » si vous n'avez pas comptabilisé le déchet indicateur.

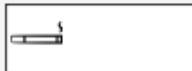
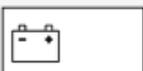
PLASTIQUE					
Ballon de baudruche		Bâton de sucette		Boîte d'appats	
Bouchon en plastique		Bouteille plastique (alimentaire)		Bouteille plastique (non alimentaire)	
Briquet		Cartouche et bourre de chasse		Cordage et ficelle	
Coton-tige		Emballage sucrerie & chips		Emballage alimentaire autre	
Emballage de médicaments		Etiquette de bouteille		Fil de pêche	
Filet de pêche		Gobelet		Jouet en plastique	
Masque (COVID-19)		Média filtrant		Mégot	
Mousse		Paille		Protection hygiénique	
Sac plastique		Vaisselle en plastique		Autres :	
METAL					
Canette en métal		Plomb de pêche		Tirette et capsule	
VERRE		CAOUTCHOUC		TEXTILE	
Bouteille en verre		Pneu		Vêtement	
MULTI-MATERIAUX					
Appareil ménager		Batterie		Chaussure	
				Matériel de pêche (hors plomb, fil et filet)	

Figure 20 : Fiche déchets indicateurs caractérisation des déchets MerTerre (2023)

Dans le niveau 4, les indicateurs sont classés par catégorie et sous-catégorie.

Exemple.

Indicateur : nombre d'emballages chips et sucreries

Sous-catégorie : sacs

Catégorie : Plastique

4.1.18.3 Fiche de quantification d'Initiatives Océanes

La fiche de quantification de l'association Initiatives océanes comporte différentes catégories de déchets :

- Matières plastiques ;
- Verre ;
- Métal ;
- Tissus.

Dans chaque catégorie, des sous-catégories (bouteilles plastiques, lingettes nettoyantes...) sont proposées.

MATIÈRES PLASTIQUES

<input type="checkbox"/> Mégots de cigarette (dont filtres)	<input type="checkbox"/> Déchets sanitaires/hygiènes : Tampons, applicateurs et serviettes hygiénique + emballages
<input type="checkbox"/> Bouteilles plastiques (boissons) de moins de 50 ou = à 50 cl	<input type="checkbox"/> Lingettes nettoyantes (ménager, hygiène)
<input type="checkbox"/> Bouteilles plastiques (boissons) de plus de 50 cl	<input type="checkbox"/> Morceaux de polystyrène entre 2,5 et 50 cm
<input type="checkbox"/> Bouchons de bouteille plastique	<input type="checkbox"/> Morceaux de plastique entre 2,5 et 50 cm
<input type="checkbox"/> Emballages alimentaires (barquette, sandwich, yaourt, fast food)	<input type="checkbox"/> Gobelet boisson en plastique, dont couvercle

Figure 21 : Exemple de catégories pour la quantification d'Initiatives Océanes

4.1.18.4 Catégorisation MODECOM

La catégorisation MODECOM « Méthode de caractérisation des ordures ménagères » est « une méthode développée par l'ADEME servant à déterminer la composition des déchets collectés par le service public sur une aire géographique définie. Concrètement, des échantillons de déchets sont prélevés selon des protocoles normalisés (et un plan d'échantillonnage adapté) puis triés sur une table de tri en différentes catégories (déchets putrescibles, papiers, cartons, plastiques...). » (Ademe, 2017)

Elle permet d'orienter vers les filières de collecte et de valorisation des déchets de votre territoire.

Les déchets sont caractérisés en catégorie (plastique) et sous catégories (sacs poubelle, bouteilles et flacons en PET...).

La caractérisation dépend de l'objectif de la collecte. Les informations recherchées correspondent aux enjeux de la collecte, si vous recherchez la quantité ou au contraire, si vous souhaitez participer à une opération plus vaste d'apport de connaissances.

4.1.19 *Devenir des déchets*

Une fois la catégorisation des déchets réalisée, il est important de déterminer quelle est la matière constituant le déchet pour permettre de le diriger vers la bonne filière de valorisation.

Les déchets sont considérés comme sales car ils ont passé du temps dans l'environnement. Ils peuvent sortir de l'eau, être couverts de terre ou d'algues...

Les déchets doivent être jetés dans les consignes de tri dont disposent les services de collecte des déchets de la collectivité. Ils peuvent également être pris en charge par des associations ou des entreprises spécialisées. Par exemple, l'association KNetPartage encourage la revalorisation des cannettes pour financer des projets pour les enfants vulnérables avec des partenariats avec les recycleurs.

Le devenir des déchets prolonge la collecte et lui donne tout son sens.

Fiche 6 – Après la collecte

4.1.20 Fin de la collecte

A la fin de la collecte :

- les lieux doivent être nettoyés. L'organisateur doit prendre en charge l'enlèvement des barrières, des pancartes...
- Les déchets sont stockés en sécurité dans l'attente de leur récupération.
- L'organisateur vérifie les lieux.
- L'organisateur ne doit pas oublier de clôturer l'opération en remerciant les participants, les collectivités et toutes les personnes qui ont soutenu l'opération.
- L'organisateur peut rentrer les données de sa fiche de caractérisation sur les plateformes ou les applications dédiées.

4.1.21 Communication

Des photographies des déchets et de la collecte peuvent être communiquées ou publiées via les réseaux sociaux, un article de presse...

Un message de remerciement à chaque participant avec le bilan et une photographie permet de pérenniser la mobilisation.

A chaque opération, un bilan est à réaliser pour valoriser l'action et améliorer les connaissances.

Les principales informations sont :

- Nombre de participants ;
- Quantité de déchets collectés (nombre en m3 de déchets collectés) ;
- Type de déchets ;
- Nombre de kms ou de linéaire parcouru.

5 ANNEXE

Annexe 1. Bibliographie

Sea Cleaners en partenariat avec FFESSM, (2020), *Guide du ramassage des déchets immergés*,
<https://ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/09/fb6b92f820a0af55a196adaf7bbaa0e1c55f0972.pdf>

Parc naturel du Vercors (2021), *Organiser un évènement de ramassage des déchets sur une commune*,
Méthodologie

https://www.parc-du-vercors.fr/sites/default/files/actualites/Accueil%20CultureEducation/2021_methodo_journe%CC%81e_dechets.pdf

Rocha International, (2020), *Comment organiser une campagne de ramassage de déchets*, Guide
<https://www.arocha.org/wp-content/uploads/2020/03/Comment-organiser-une-campagne-de-ramassage-de-dechets-mars-2020.pdf>

Greenminded, Blog, (2022) *Guide Complet-Organiser un ramassage de déchets*
<https://www.greenminded.fr/article-guide-pratique-ramassage-de-dechets/>

Bérénice Schleret, (2020), *Le guide Energic pour organiser un ramassage de déchets*, article, Energic
<https://energic.io/blog/guide-energic-pour-organiser-un-ramassage-de-dechets>

Hauts-de-France propres, (2022), *Guide de l'organisateur*
<https://www.hautsdefrance-propres.fr/>

Initiatives Océanes,(2020) *Guide de l'organisateur des initiatives océanes*, guide
https://www.initiativesoceanes.org/doc/guideorga/FR/Guide_orga_FR_web.pdf

Plastique à la loupe, sciences participatives. Le protocole et sa mise en œuvre. Edition 2020-2021.

SurfRider Foundation Europe, *Ospirit-Guide pédagogique de suivi des déchets sur les plages*,
https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/PDF/Education-Sensibilisation/OSPARITO_bd3.pdf

ADEME ('2017) *MODECOM™ 2017 - Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés*, synthèse
https://medias.amf.asso.fr/upload/files/modecom_2017_analyse_des_resultats_011318.pdf

Annexe 2. Exemple d'autorisation droit à l'image

Autorisation de cession de droit à l'image

(Nom et adresse de la structure)

Objet : Autorisation de filmer, prendre ou publier des images

Je, soussigné.e,

Nom, prénom

Adresse

Code postal, Ville

Pays,

Tel

Courriel

Autorise (nom de l'organisateur) à :

- me filmer/photographier/m'enregistrer dans le cadre de la collecte de déchet à (lieu), le (date)
- reproduire ces images
- publier ces images/enregistrements/vidéos , y compris sur le web.

Je peux me rétracter à tout moment sur simple demande écrite à (courriel de l'organisateur).

Je déclare avoir plus de 18 ans et être compétent à signer ce formulaire en mon propre nom.

J'atteste ne pas être lié.e avec un tiers par contrat d'exclusivité de mon image.

Je suis informé.e qu'en acceptant cette autorisation, les supports sur lesquels j'apparaîtrai pourrai être utilisés par (nom de l'organisateur).

J'ai lu et ai compris toutes les implications de cette autorisation

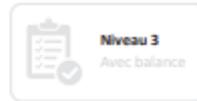
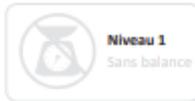
Fait à (lieu), le (date)

Signature.

Annexe 3. Fiche de caractérisation de l'association MerTerre

FICHE DE CARACTERISATION DES DECHETS

VERSION 2023



Avant de débuter, prenez des repères sur la zone de ramassage (végétation, digue, route, habitation, etc.). Une fois le ramassage terminé, ces informations vous seront utiles pour rentrer vos données sur la plateforme ReMed Zéro Plastique / Zéro Déchet Sauvage. Une carte interactive vous permettra de dessiner la zone de ramassage.

Informations pratiques

Nom de l'évènement :

Date :

Lieu :

Ville :

Nombre de participants :

Si rattaché à un évènement d'envergure, nom de l'évènement :

Type de milieu :

- Littoral et port
 Lac et cours d'eau
 Zone rurale
 Estuaire
 Mer et océan
 Montagne
 Zone urbaine

Type(s) de déchets :

- Echoués
 Présents au sol
 Enfouis
 Flottants
 Sur les fonds
 Indifférenciés

Déroulé de l'évènement

Structure organisatrice :

Contact principal : Téléphone :

Autre(s) structure(s) participante(s) :

Durée de l'évènement (en heures) :

Commentaires

Toute information complémentaire. Exemple : Beaucoup de mégots et de canettes, des encombrants laissés sur place (pneus, briques, déchets du bâtiments, etc).

.....



<https://www.zero-dechet-sauvage.org>



<https://www.remed-zero-plastique.org>

Évaluez les volumes des sacs par matériau

Pour vous aider, utilisez des sacs dont vous connaissez la contenance et estimez le taux de remplissage (ex : sac de 100 L rempli à 70 % = 70 L).

Plastique	<input type="text"/> L	+	Bois	<input type="text"/> L	+	Textile	<input type="text"/> L
+ Papier et Carton	<input type="text"/> L	+	Métal	<input type="text"/> L	+	Verre et Céramique	<input type="text"/> L
+ Déchets non caractérisés	<input type="text"/> L	=	Volume total des sacs		=	<input type="text"/> L	

Mesurer les poids des sacs par matériaux en kilos

Cette information ne peut être renseignée que si vous possédez une balance ou un peson.

Renseignez ici les poids des sacs par matériau (ne pas prendre en compte les déchets volumineux).

Plastique	<input type="text"/> Kg	+	Bois	<input type="text"/> Kg	+	Textile	<input type="text"/> Kg
+ Papier et Carton	<input type="text"/> Kg	+	Métal	<input type="text"/> Kg	+	Verre et Céramique	<input type="text"/> Kg
+ Déchets non caractérisés	<input type="text"/> Kg	=	Poids total des sacs		=	<input type="text"/>	

Évaluez les volumes des déchets volumineux par matériau

Les déchets volumineux correspondent à tous les déchets qui ne rentrent pas dans les sacs. Estimer leur volume total puis la part (en %) de chaque matériau dans ce volume total des déchets volumineux (vous pouvez également estimer directement le volume des volumineux en remplaçant les % par des litres).

Volume = Longueur x Largeur x Hauteur (ex : 1 m x 1 m x 1 m = 1 m³ = 1000 L)

Volume total déchets volumineux		<input type="text"/> L	
Plastique	<input type="text"/> %	Papier et Carton	<input type="text"/> %
		Caoutchouc (pneu)	<input type="text"/> %
		Métal	<input type="text"/> %
Bois	<input type="text"/> %	Verre et Céramique	<input type="text"/> %
		Textile	<input type="text"/> %
		Déchets non caractérisés	<input type="text"/> %

Type de déchets volumineux :

.....

.....

Renseignez les marques des déchets (optionnel)

Veuillez indiquer la marque du déchet retrouvé et le nombre d'objets associés à cette marque.

Marque.....	=.....	=.....
.....	=.....	=.....
.....	=.....	=.....
.....	=.....	=.....
.....	=.....	=.....

Annexe 4 : Fiche bilan Initiatives Océanes

DÉCHETS RAMASSÉS : QUANTIFICATION

Compter/ quantifier les déchets suivants

Déchets les plus communément retrouvés durant les Initiatives Océanes, par exemple :
 Mégots de cigarettes = 120. NB : Nous ne pourrions prendre en compte que le nombre d'items collectés. Les quantités exprimées en poids, volume ou en pourcentage ne rentreront pas dans la quantification. Pour plus d'informations vous pouvez vous reporter au guide de l'organisateur (conseils pour mener à bien une collecte).

MATIÈRES PLASTIQUES

<input type="checkbox"/> Mégots de cigarette (dont filtres)	<input type="checkbox"/> Déchets sanitaires/hygiènes : Tampons, applicateurs et serviettes hygiénique + emballages
<input type="checkbox"/> Bouteilles plastiques (boissons) de moins de 50 ou = à 50 cl	<input type="checkbox"/> Lingettes nettoyantes (ménager, hygiène)
<input type="checkbox"/> Bouteilles plastiques (boissons) de plus de 50 cl	<input type="checkbox"/> Morceaux de polystyrène entre 2,5 et 50 cm
<input type="checkbox"/> Bouchons de bouteille plastique	<input type="checkbox"/> Morceaux de plastique entre 2,5 et 50 cm
<input type="checkbox"/> Emballages alimentaires (barquette, sandwich, yaourt, fast food)	<input type="checkbox"/> Gobelet boisson en plastique, dont couvercle
<input type="checkbox"/> Bouteilles plastiques hors boisson (nettoyants ménagers, cosmétiques)	<input type="checkbox"/> Vaisselle de pique-nique : assiettes
<input type="checkbox"/> Sacs plastique et fragments de sacs plastique	<input type="checkbox"/> Vaisselle de pique-nique : couverts
<input type="checkbox"/> Papiers de chips, de barres chocolatées, de bonbons (emballage confiserie dont gourdes/compote)	<input type="checkbox"/> Pailles
<input type="checkbox"/> Bâtons de sucette	<input type="checkbox"/> Touillettes (agitateur de boisson)
<input type="checkbox"/> Déchets médicaux (plastique) : Flacon/tubes/emballages médicaments	<input type="checkbox"/> Déchets liés à la pêche : Filets (dont morceaux)/cordes entremêlées/cordelettes
<input type="checkbox"/> Déchets sanitaires/hygiènes : Cotons tiges	<input type="checkbox"/> Déchets liés à la pêche : Lignes de pêche/hameçon/boîte d'appâts

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Cartouches de chasse | <input type="checkbox"/> Pneus |
| <input type="checkbox"/> Jouets | <input type="checkbox"/> Briquets |
| <input type="checkbox"/> Ballons de baudruche | <input type="checkbox"/> Sandales/chaussures |
| <input type="checkbox"/> Déchets liés à la conchyliculture ¹ (poche, casier, jupette etc.)
Précisez (nombre et objets) : | |

VERRE

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Bouteille en verre | <input type="checkbox"/> Morceaux de verre |
|---|--|

MÉTAL

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Canette | <input type="checkbox"/> Capsules de boisson |
| <input type="checkbox"/> Morceaux de fer, ferraille | |

TISSUS

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Vêtements, torchons |
|--|

¹ La conchyliculture désigne l'élevage de coquillage ou de mollusques bivalves. Les types les plus courants de conchyliculture sont l'ostréiculture (élevage des huîtres), la mytiliculture (élevage de moules), la cérestoculture (élevage de coques).

POUR LES OPERATIONS DE QUANTIFICATION EN EAUX DOUCES (LAC, RIVIERE, RUISSEAU...)

Pourriez-vous préciser le nom du cours d'eau, du lac, du ruisseau,.... :

.....

Savez vous si le site que vous avez choisi :

· Se situe à proximité d'une ville ou d'un village ?

Oui Non

Si oui, précisez si la zone urbaine est en amont :

.....

· Quels types d'activités se déroulent sur le cours d'eau ou à proximité du cours d'eau ?

Activités de pêche Activités de chasse

Activités industrielles Activités agricoles

Sports d'eaux vives Autres, précisez

.....

Selon vous quelle est l'origine des déchets que vous avez ramassé ?

.....

.....

.....

.....

.....